

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 68 (1960)  
**Heft:** 3

## **Buchbesprechung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Les réformes bernoises dans la justice criminelle

Cette étude d'histoire du droit de M. Maurice von der Mühl<sup>1</sup>, fort bien faite, intéressera non seulement les juristes, mais aussi les historiens de notre pays. C'est un ouvrage clair, bien écrit, et qui se lit avec autant de plaisir que de profit. On y voit notamment les changements apportés par les Bernois dans la procédure criminelle au pays de Vaud, changements qui semblent bien responsables de l'effroyable épidémie de procès de sorcelleries aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'auteur y reprend aussi la question de l'emploi de la Caroline dans le pays de Vaud et conclut par la négative, montrant clairement que les termes de cour impériale ou de journée impériale n'ont rien à voir avec l'emploi du code criminel de Charles-Quint. Les historiens seront particulièrement reconnaissants à M. von der Mühl d'avoir publié in extenso à leur intention trois procédures criminelles de 1515, 1530 et 1557, et une série d'ordonnances souveraines sur la procédure pour homicides à Lausanne. L'ouvrage constitue une pierre de plus pour l'édification de la future histoire du pays de Vaud sous le régime bernois, et cela dans un domaine encore mal connu et peu étudié.

LOUIS JUNOD.

## La condition des Vaudois mariés au XVI<sup>e</sup> siècle

M. Francis Michon vient de consacrer une thèse d'histoire du droit à la condition des gens mariés dans notre pays au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il étudie successivement la puissance paternelle, l'indivision et la curieuse coutume de l'« affrarèchement », la condition de la femme et le régime matrimonial ; enfin, la situation du conjoint survivant dans les différentes coutumes de Moudon, de Lausanne, de Payerne et d'Avenches, et au Pays-d'Enhaut.

L'intérêt de cette étude est grand pour les historiens du droit, qui y trouveront discutés et élucidés bien des points restés jusqu'à présent incertains ou ignorés. Mais ce qui fait le charme de ce livre, et ce pour

---

<sup>1</sup> MAURICE VON DER MÜHLL, *Maléfices et cour impériale, les réformes bernoises de la justice criminelle dans le pays de Vaud au XV<sup>e</sup> siècle*. Thèse de droit, Lausanne 1959. Egalement paru dans la *Bibliothèque Historique Vaudoise*, tome XXIII, 162 pages.

<sup>2</sup> FRANCIS MICHON, *La condition des gens mariés dans la famille vaudoise au XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse de droit, Lausanne 1960. Egalement paru dans la *Bibliothèque Historique Vaudoise*, tome XXV, 168 pages.

quoi lui en sauront un gré particulier tous les amateurs de nos vieux usages et de notre vieille langue, ce sont les très nombreuses citations textuelles de documents, contrats de mariage et autres, tirées des registres de nos notaires. Il y a là une source inépuisable de mots, de tournures, d'expressions et d'usages pittoresques, qui sont comme la quintessence de la lecture d'innombrables registres de notaires, à l'écriture souvent difficile, et qui nous est ainsi offerte pour notre plus vive délectation.

LOUIS JUNOD.

### Les officiers de l'évêque et des couvents du diocèse de Lausanne

M. André Blaser n'est pas un inconnu pour les lecteurs de notre *Revue historique*, puisqu'il a publié dans l'un des derniers numéros une étude intéressante sur *La procédure pénale devant la cour séculière de l'évêque de Lausanne*<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, il enrichit la *Bibliothèque historique vaudoise* d'un nouvel ouvrage, qui lui a valu le titre de docteur en droit<sup>2</sup>. Quiconque s'est penché sur le passé de l'évêché de Lausanne comprendra bien vite qu'il était exclu, dans le cadre d'une thèse de droit, de traiter d'une façon approfondie et complète le sujet annoncé dans le titre de cet ouvrage. Rappelons simplement que l'évêché de Lausanne comptait environ septante-huit abbayes, couvents ou prieurés, d'une importance d'ailleurs fort variable. Compulser toute la documentation publiée ou inédite qui existe sur ces couvents eût dépassé très largement les possibilités qu'avait l'auteur. Sagement, il s'est donc imposé des limites. Il a poussé ses investigations à Lausanne, où il présente les officiers inférieurs de l'évêque. Ceux-ci présidaient pour la plupart un tribunal de première instance dont le fonctionnement a retenu l'attention de M. Blaser. Puis il a étendu ses recherches sur quatre couvents : le prieuré de Lutry, l'abbaye de Montheron, le prieuré de Saint-Sulpice et l'abbaye de Romainmôtier. Ces monastères, qui ont joui d'une grande considération au moyen âge, ont bénéficié de nombreuses donations de terres, sur lesquelles ils ont eu à exercer de nombreux droits. Certains d'entre eux, comme Romainmôtier, ont dû mettre au point une organisation très développée, où le rôle des officiers fut important.

Le travail de M. Blaser nous apporte à beaucoup d'égards des renseignements nouveaux, très concrets parfois. Il faut en particulier relever le résultat de ses recherches en ce qui concerne le couvent de

<sup>1</sup> Voir *R.H.V.*, 1959, p. 113 sq.

<sup>2</sup> ANDRÉ BLASER, *Les officiers de l'évêque et des couvents du diocèse de Lausanne*. Thèse de droit Lausanne 1960. Paru aussi dans *Bibliothèque historique vaudoise*, t. 26.

Lutry, fort mal connu jusqu'à ce jour. Il y a dans ces pages une contribution précieuse à l'histoire de notre passé vaudois. Il faut bien dire, cependant, que cet ouvrage n'épuise pas un sujet si vaste, loin de là ! D'autres travaux, nous l'espérons, viendront compléter ce premier défrichage et permettre une vue d'ensemble plus complète sur un côté très important de notre vie passée.

O. D.

### Le Centenaire du Crédit Foncier Vaudois

A l'occasion du centenaire du Crédit Foncier Vaudois, son Conseil de direction édite un volume somptueux<sup>1</sup> : reliure ivoire ornée d'un relief du sculpteur André Lasserre, quinze délicieux dessins en couleurs de Pierre Estoppey, neuf portraits parlants d'Edmund Kaessner, treize graphiques imprimés en six couleurs. Pour éviter une redite, après les brochures du cinquantième et du soixante-quinzième anniversaire, il confie à M. Pierre Collet le soin de retracer l'évolution de l'économie vaudoise au cours du siècle dernier. Ce texte suit de très près les pages publiées sur le même sujet dans *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise*. L'auteur y ajoute cependant quelques citations anglaises intéressantes et des lieux communs sur la nature des Vaudois. L'exposé n'apporte pas de faits nouveaux, ni une synthèse originale. On ne peut d'ailleurs en faire grief à l'auteur, alors qu'aucune étude sérieuse<sup>2</sup>, aucune monographie de détail, aucune thèse n'ont été publiées sur l'histoire économique du XIX<sup>e</sup> siècle vaudois.

La seconde partie du volume, due à M. Albert Jaques, présente le Crédit Foncier et son activité. Un très bref historique donne les points et les textes essentiels : fondée en 1859, la *Caisse hypothécaire d'amortissement*, que patronne l'Etat de Vaud, introduit un système de prêts nouveaux dans le canton, remboursables par amortissements, ce qui n'était pas le cas des anciennes lettres de rente. Après des débuts modestes, l'établissement se transforme en 1874 en *Caisse hypothécaire cantonale*. En 1901, elle prend le nom de *Crédit Foncier Vaudois*. Son capital, de trois millions au départ (de douze en 1874) est alors élevé à trente millions (de nos jours soixante-quinze millions). Son but n'a cependant pas changé : favoriser par le crédit le développement et la prospérité de l'agriculture vaudoise. Parmi toutes les banques cantonales reconnues en Suisse, le Crédit Foncier est l'une des trois (avec la Banque Cantonale Vaudoise et la Banque Cantonale de Zoug) à jouir d'un régime mixte. L'Etat n'en est que le principal actionnaire ;

---

<sup>1</sup> PIERRE COLLET et ALBERT JAQUES, 1859 — *Crédit Foncier Vaudois* — 1959. Lausanne 1959.

<sup>2</sup> L'ouvrage de M. ROBERT JACCARD, *La Révolution industrielle dans le Canton de Vaud* (voir numéro de mars, p. 43-45), n'était pas encore paru.

mais il y joue cependant un rôle prépondérant. Il garantit aux actionnaires un dividende minimum de 4 %. En contrepartie, il maintient l'entreprise dans sa voie, qui n'est pas de faire les plus heureux bénéficiaires, mais de prêter aux conditions les plus favorables à l'emprunteur. L'établissement, qui jouit d'une grande stabilité, progresse régulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, part en flèche avant la guerre de 1914, puis poursuit une marche ascendante plus irrégulière du fait des guerres et de la crise mondiale. Son bilan passe de 2.330.000 fr. en 1860 à 1 milliard 360 millions en 1958. Des graphiques remarquablement conçus et admirablement imprimés rendent très claire, même aux yeux des profanes, l'activité de l'entreprise. Un des plus significatifs est sans doute celui qui montre la répartition des prêts : en 1910, les prêts agricoles et viticoles représentent plus de 60 % du total ; en 1930, près de 32 % ; en 1957, seulement 19,8 %. Les prêts urbains passent au contraire de 35 % en 1910 à 59 % en 1930 et 56 % en 1957. Cette inversion des proportions montre parfaitement l'essor des villes vaudoises. Quant aux prêts industriels ou semi-industriels, ils ne représentent que 4,3 % du total en 1910 ; près de 9 % en 1930 ; 16,7 % en 1957.

Ainsi, même une banque hypothécaire — et non commerciale — fondée pour assurer l'avenir de l'agriculture vaudoise, traduit par son activité l'industrialisation toujours plus évidente de notre canton.

PAUL-LOUIS PELET.

### Une contribution à l'histoire de la Réforme

M. Willy Richard<sup>1</sup> s'est livré à une étude exhaustive et du plus haut intérêt, basée sur les sources imprimées et manuscrites, des changements que la Réforme a introduits dans un certain vocabulaire et dans l'emploi des prénoms. On y trouve successivement les noms que se donnaient les évangéliques et ceux que leur attribuaient les catholiques, les noms que se donnaient les catholiques, et ceux, sobriquets compris, qu'employaient pour les désigner les réformés, les noms que portaient les ministres des deux confessions. Puis c'est l'influence de la Réforme sur l'emploi des prénoms, l'apparition fréquente de noms bibliques, tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et la lutte contre l'emploi de certains noms de saints, à Genève d'abord, puis à Neuchâtel et à Lausanne. L'auteur étudie par exemple comment le prénom Claude, devenu avant la Réforme très fréquent en Suisse romande, fut interdit à Genève par Calvin « à cause que l'idolle appelé saint Claude,

<sup>1</sup> WILLY RICHARD, *Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchenternologie der Westschweiz und Frankreichs, mit besonderer Berücksichtigung der Namengebung*. A. Francke AG. Verlag, Bern 1959. *Romanica Helvetica*, vol. 57. XXX et 260 pages. Fr. 27.—.

laquelle contre Dieu est vénéré à sept petites lieues près d'icy, et pour annichiller telle idolatrie ». Cette étude, tout à fait technique dans son propos, n'en débouche pas moins sur des perspectives beaucoup plus vastes, et apporte une très intéressante contribution aux changements introduits dans certains domaines de la vie par la Réforme, en Suisse romande en particulier.

LOUIS JUNOD.

### Les origines de l'Université de Neuchâtel

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université de Neuchâtel (1909-1959), M. Eddy Bauer a écrit une étude de ce qui avait précédé la fondation de l'Université <sup>1</sup>, soit d'abord la première Académie, promise par le roi de Prusse en 1707, mais qui n'ouvrit ses portes qu'en 1840, grâce au roi Frédéric-Guillaume IV. Mais hélas ! Le premier gouvernement républicain supprima cette première Académie le 17 juin 1848, parce qu'il considérait ses membres comme réactionnaires. Il fallut ensuite remonter le courant, et ce n'est qu'en 1866 que prit corps la seconde Académie. M. Bauer en expose l'histoire, montre ses progrès, son développement, et les efforts prolongés qu'il fallut faire pour obtenir du Grand Conseil, en 1909, la transformation de l'Académie en Université. Cette plaquette, qui contient en appendice la liste des recteurs de la première et de la seconde Académie, la liste des membres de l'Académie en 1848, et celle du corps académique en 1909, est une précieuse contribution à l'histoire intellectuelle de notre pays ; elle montre la reconnaissance qu'il doit aux hommes aux vues larges qui ont longuement lutté pour faire triompher leurs idées contre une opinion réticente et hésitante, qui avait de la peine à comprendre l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour notre pays.

LOUIS JUNOD.

---

<sup>1</sup> EDDY BAUER, *Nos origines universitaires*. Université de Neuchâtel, 1959. 70 pages.